

ASSOCIATION SPORTIVE 2025-2026 DU COLLEGE SAINT PIERRE 47440 CASSENEUIL

L'association sportive du Collège permet aux élèves volontaires de pratiquer diverses activités physiques, sportives, artistiques et de pleine nature et de tenir différents rôles : arbitre, juge, coach, reporter. Lors des nombreuses compétitions (qui ne sont pas obligatoires), votre enfant aura la possibilité de se confronter à des équipes, des élèves d'autres établissements de notre réseau.

Vos enfants pourront alors prétendre à des titres départementaux, académiques ou nationaux. Le climat coopératif, d'entraide et de solidarité est primordial. Former des futurs citoyens et développer l'autonomie de nos élèves est pour nous une priorité.

Afin de permettre une pratique régulière, nous proposerons également aux élèves volontaires des entraînements sur nos différentes installations sportives certains jours de la semaine de 12h55 à 13h55.

Les activités proposées seront : **tennis de table, football, gymnastique et basketball**. Nous adapterons cette programmation en fonction du nombre d'élèves présents.

Les compétitions ont lieu le mercredi après-midi. Elles seront pratiquées par catégorie d'âge : benjamins, minimes, cadets et de sexe. Si un élève se qualifie lors des compétitions départementales, il pourra évoluer au niveau régional, puis national. Le calendrier des compétitions sera transmis aux élèves et en ligne sur le site internet du collège.

Pour s'inscrire à une compétition, l'élève devra noter son nom sur une fiche d'inscription accrochée 3 semaines avant la compétition devant la vie scolaire. Une circulaire vous sera alors transmise afin de vous transmettre toutes les informations, et bien entendu, valider la participation de votre enfant.

Il sera possible de consulter sur le site du collège : www.stpierre47.fr, les photos des différentes sorties, le calendrier des compétitions et télécharger la fiche d'inscription.

La cotisation est fixée à 20€ pour l'année scolaire. Cette somme comprend la licence, l'assurance et les transports en car lors des compétitions.

Quand un élève s'engage pour une activité, il se doit de participer aux compétitions annuelles afin de ne pas pénaliser l'équipe engagée.

En cas d'absences prévisibles, le professeur doit être prévenu par écrit. En cas d'une absence non prévisible, celle-ci doit être justifiée très rapidement (par un mot que l'élève apporte dès son retour ou par e-mail). L'appel sera effectué lors de chaque entraînement.

Les professeurs d'EPS demandent aussi aux élèves d'avoir une attitude correcte pendant les entraînements, les transports et les rencontres.

En fin d'année, l'AS proposera une sortie à AQUALAND et payera le transport afin de récompenser les élèves les plus assidus. Les élèves devront s'acquitter du tarif d'entrée de groupe.

Les premiers entraînements débiteront la semaine du 18 septembre 2025. A partir du 1^{er} octobre, la licence sera obligatoire pour pratiquer.

N'hésitez pas à contacter les professeurs d'EPS pour de plus amples renseignements.

Les professeurs d'EPS.

12 rue Rempart Rovinhan Balencs,
47440 CASSENEUIL
Tél : 05 53 41 08 05 Fax : 05 53 41 03 74
Email : secretariat@stpierre47.fr
Site : www.stpierre47.fr



INSCRIPTION :
ASSOCIATION SPORTIVE du Collège St Pierre CASSENEUIL

ENGAGEMENT DU SPORTIF et ou DU JEUNE OFFICIEL :

Je m'engage à :

- Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi.
- Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ses décisions.
- Respecter les installations et les transports mis à ma disposition.
- Respecter mes adversaires et mes partenaires en restant modeste et honnête.
- Respecter ce contrat et à représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville lors de toutes les manifestations sportives.
- Assumer mes responsabilités et missions de jeune officiel avec engagement et pertinence.



Nom et prénom de l'élève :

Signature :



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

responsables légaux de l'enfant.....né lescolarisé en

classe de.....l'autorisons à participer aux activités de l'Association sportive de son établissement et autorisons

le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.

Compagnie d'Assurance :

Téléphone :

Représentant légal 1 : Travail :Portable.....

Représentant légal 2 : Travail :Portable.....

Email :

Fait à..... Le.....Signatures



Nous proposons un **magnifique teeshirt** vert avec le logo de l'AS pour 10€.

Nombre de teeshirt souhaité : x 10€ = €

Votre enfant pourra essayer son teeshirt avec les professeurs d'EPS avant de repartir avec.

Merci de joindre le règlement de la cotisation (20 €) ainsi que le règlement des teeshirts (10€ l'unité) avec la fiche d'inscription.

Vous pouvez régler en espèce (dans une enveloppe fermée avec le nom de votre enfant) ou en chèque libellé à l'ordre de : « ASSOCIATION SPORTIVE SAINT PIERRE ».

L'enveloppe est à déposer dans la boîte aux lettres de l'AS devant la vie scolaire.

Merci, l'équipe EPS